

DÉPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)
COMMUNE D'AYGUATEBIA-TALAU
10 Rue de la mairie
66360 – AYGUATEBIA

Conseil municipal du samedi 16 avril 2023, 17 h

Présents : Georges VICENS, Thierry OLIVA, Pierre MINDA,, Edwige PETIT, Sylvie TORRAS
Absents : Francis PAGES ,Christian GOZE

1/ Approbation des délibérations du dernier CM du 11/03/2023

2/ Vote du budget primitif

Présenté par Thierry Oliva

La lecture du projet de budget primitif 2023 de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement :

- Dépenses : 601 018 €
- Recettes : 601 018 €

- En investissement :

- Dépenses : 1 087 554 €
- Recettes : 1 087 554€

Analyse

- Fonctionnement : le budget est construit comme les années précédentes donc peu de variation. A noter un virement de 320 000 € ainsi qu'un virement de 19 435 € (amortissement) à la section investissement.
- Investissement : Plusieurs opérations sont prévues dont la plus importante est la construction de la salle multifonctions. Nous avons reçu des réponses favorables à nos demandes de subventions mais il nous manque encore une partie de la subvention de la part de la Région .Les travaux ne pourront être lancés qu'avec une réponse favorable celle-ci..
Les principales autres opérations prévues sont :

- travaux sur voiries dans le village ;

-travaux sur les réseaux suite aux conclusions des schémas directeurs eau potable et eaux usées , une convention avec le bureau d'étude géo pyrénées a été signée pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux

-rénovation énergétique des appartements communaux 1 et 3 sous réserve d'obtention des subventions (dossier encore en cours)

-travaux sur le réseau pluvial

Adopté à l'unanimité

Le budget peut être consulté à la mairie.

3/ Vote des taux des taxes directes locales

Proposition de reconduire les taux 2022 pour

la taxe foncière sur le non bâti : 97,73 %

la taxe d'habitation non affectée à l'habitation principale: 7,56

Par contre augmentation de la taxe foncière sur le bâti afin de faire face aux augmentations des dépenses de fonctionnement (fournitures, équipements, carburants et charges énergétiques)

34 % au lieu de 32,84 % l'année dernière

Adopté à l'unanimité

4/ Loyer bergerie

Le bail en cours signé entre la commune et le groupement pastoral comprend la location de la bergerie et la mise à disposition gratuite de l'abri pastoral pour un loyer annuel de 950 €.

Cet abri pastoral est aujourd'hui remplacé par la construction d'une maison qui a fait l'objet d'une convention entre la commune et le groupement pastoral.

Cette convention d'une durée de 15 ans engage

d'une part le groupement pastoral à supporter le financement de cette construction et à recevoir la subvention de 80 %,

et d'autre part la commune qui autorise la construction sur son terrain communal, à loger le berger gratuitement pendant 15 ans pour compenser l'engagement financier du groupement pastoral.

Ainsi Mr le Maire propose de reconduire le bail sans augmentation de loyer pour un montant annuel de 950 €.

Adopté à l'unanimité

5/ Loyer terrain militaire

Information reportée au prochain CM car la secrétaire n'a pas réussi à joindre la responsable des affaires immobilières de l'armée.

6/ Ma com'une

Les communes ont obligation de diffuser les documents budgétaires. Ma com'une est un logiciel proposé par la communauté de communes qui met en forme les documents budgétaires. Il est à l'essai gratuitement pour 2023. En 2024 il faudra payer un abonnement annuel d'environ 400 €. Mr le Maire propose d'accepter l'utilisation de ce logiciel pour l'année 2023

Adopté à l'unanimité

7/ Délibération travaux de rénovation de l'éclairage public

Nous avons 3 propositions du SYDEEL, nous devons choisir et délibérer pour confier la maîtrise d'œuvre au SYDEEL

Après examen des devis le Conseil Municipal accepte la proposition du SYDEEL à 9 811,46 € HT pour installer 25 LED sur les candélabres d'Ayguatebia ainsi qu'un mât solaire dans les escaliers de La Lliserade.

Il est proposé d'ajouter la mise en place des LED sur les candélabres de Talau.

Cette rénovation permettra un gain théorique de 671,30 € /an.

8/ Achat épaveuse

Nous avons eu réponse à nos questions de la part du technicien de Agri Cerdagne Arnaud

Pour lui l'utilisation de l'épaveuse dans des conditions normales avec notre tracteur ne doit pas avoir de conséquence sur l'axe central du véhicule.

Liste des travaux que cette épaveuse peut mener sur notre commune :

Débroussaillage de Talau à Moncles

Abords des villages de Talau et Ayguatebia

Mas Balmat

Piste de la D4C jusque chez Roigt et Llaurency

Chemin du Bac (prévention incendie)

Piste qui va jusqu'au Relais

Le Conseil Municipal hésite sur cet achat et demande encore des précisions pour pouvoir se prononcer au prochain CM :

Temps de travail pour chacune de ces taches et à quelle fréquence ?

9/ ACTE : dématérialisation des actes pris par le Conseils municipal

Cette dématérialisation sera bientôt obligatoire avec le passage au M57 en 2024 .

Mr le Maire propose de la mettre en place dès cette année pour faciliter le travail de la secrétaire et de délibérer pour

décider de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

d'autoriser le Maire à signer le contrat auprès de Berger Levrault

d'autoriser le Maire à signer la convention de télétransmission via l'application @ctes avec le représentant de l'état.

Adopté à l'unanimité

10/ Commission de contrôle des listes electorales

Nous devons la renouveler cette année pour 3 ans.

Pour cela le Maire doit proposer 4 personnes extérieures au Conseil Municipal et 2 conseillers municipaux :

Les personnes qui ont accepté sont :

Evelyne Sallanne : déléguée administrative

Françoise Bosch : déléguée administrative

Jean Francois Davy : délégué du tribunal

Stéphanie Simonet : déléguée du tribunal

: conseillers municipaux : Pierre Minda et Christian Goze

11/ Subvention Comité des fêtes

Mr le maire a reçu une demande de subvention de la part du Comité des fêtes d'Ayguatébia pour les aider à financer la venue d'une Cobla pour la fête de cet été (montant total de 1400 €)

Lors de l'Assemblée générale du 13 août 2022, Mr le Maire avait signifié sa volonté d'apporter plus de « catalanité » pour la festa major de 2023 et de ne plus avoir recours à la « Banda » pour son caractère trop féria.

Après discussion le Conseil Municipal décide dans sa majorité de s'adresser au Comité des fêtes pour leur rappeler le principe suivant :

Le Conseil Municipal tient à préserver le fonctionnement du Comité des fêtes en toute indépendance. A lui , à ses adhérents et à son bureau de décider seul du programme des animations en fonction de leurs moyens financiers et pour répondre aux désirs des habitants du village de tous âges et de tous profils.

Le Conseil municipal n'a pas d'autre ambition que de favoriser les actions du Comité des fêtes et s'engage à le soutenir en continuant de financer la location du chapiteau pour la fête de l'été et l'apéritif traditionnel du premier dimanche d'Août.

12/ Charte eau

Le Conseil Municipal unanime approuve la charte eau proposé par l'association des maires et la préfecture des Pyrénées orientales . La voici dans son intégralité :

Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse

- Charte d'engagement municipale -

La situation de sécheresse est d'une intensité sans précédent dans l'histoire récente du département. Les Pyrénées-Orientales sont le seul département à ne pas avoir levé les mesures de restriction sur l'usage de l'eau depuis le printemps 2022 et ces restrictions ont récemment été renforcées compte tenu de la situation. Dans ce contexte, et afin d'éviter de nouvelles restrictions d'accès à l'eau qui pourraient avoir des conséquences dramatiques, il est indispensable d'accentuer les économies d'eau par un effort collectif de l'ensemble des usagers : particuliers, entreprises, collectivités locales.

Notre commune, consciente de ces enjeux et de l'urgence de la situation, s'engage dans cet effort collectif.

Pour cette raison, le conseil municipal de la commune de AYGUATEBIA-TALAU, dans sa séance du 15 avril 2023, a décidé de prendre 9 engagements :

1- Signaler aux services de l'État et au(x) gestionnaire(s) de l'eau, toute difficulté éventuelle concernant la disponibilité de la ressource afin de préparer la continuité de l'alimentation en eau potable.

2- Déclencher dans les meilleurs délais un plan d'économies maximales sur l'ensemble des équipements et bâtiments de la commune, par exemple sur la gestion des piscines municipales, des bâtiments communaux et des centres de loisirs, tout en respectant, le cas échéant, les mesures de restriction.

3- Lancer une concertation territoriale avec la population, les acteurs économiques, associatifs ou sportifs pour rechercher des économies d'eau supplémentaires et les mettre en œuvre dans le cadre d'un engagement volontaire.

4- Conduire des opérations d'information à destination de la population et des touristes sur les restrictions applicables et sur les gestes d'économie (affichage municipal, flyers, réunions publiques, réseaux sociaux communaux, bulletins d'information communaux, etc.).

5- Inciter à la bonne mise en œuvre par les particuliers des restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux et si nécessaire, en adéquation avec les moyens techniques et humains de la commune, reprendre les dispositions de l'arrêté préfectoral dans un arrêté municipal.

6- Participer aux échanges d'informations avec les administrations en charge de la régulation des usages de l'eau.

7- Mettre en place, ou aider à la mise en place, des récupérateurs d'eau de pluie et tout système individuel d'économie d'eau potable là où c'est possible.

8- Afficher à la mairie et dans les principaux espaces publics le logo « Ma commune s'engage. Économisons l'eau ! »

9- Désigner un élu référent « eau » en la personne de M. GEORGES VICENS

Une réunion publique sera organisée sur ce sujet très prochainement